

3. VOTRE STAND

3.1 - Emplacement et espaces

Le plan **provisoire** du salon avec l'emplacement de votre stand vous sera communiqué lors de la réunion des exposants de chaque salon. Les organisateurs détermineront le mode d'attribution des emplacements le plus adéquat et se réservent le droit de modifier, si besoin est, la disposition des surfaces demandées.

Le plan définitif sera disponible dès le 1^{er} jour de montage. Dès votre arrivée au montage, veuillez vous présenter à l'accueil pour recevoir le plan définitif avec indication de votre emplacement de stand au sein du salon. Veuillez ne pas commencer à monter votre stand sans avoir vérifié son emplacement sur le plan définitif. Merci de respecter le planning qui vous aura été transmis.

Les salons sont divisés en **6 espaces** pour permettre aux visiteurs de mieux s'orienter.

Ils sont identifiables sur le plan par une couleur :

- Information-orientation en jaune
- Enseignement secondaire en rouge
- Enseignement supérieur en bleu
- Emploi-Formation en vert
- International en mauve
- Jeunesse en rose ou orange

3.2 - Stand équipé

Il comprend :

- des cloisons latérales et des cloisons de fond composées de panneaux en stratifié blanc
dimensions des cloisons : 1m l x 2,45 m h (partie utile : 98,4 cm l x 233 cm h, partie visible : 97 cm l x 245 cm haut)
- une structure tubulaire aérienne qui surplombe le stand
- un éclairage par spots LED
- table(s) et chaises suivant la superficie du stand *
- du tapis
- une arrivée électrique de 1 KW maximum (si nécessité de plus de puissance, passer par les annexes du guide pratique)

(*) Superficie du stand	9 m ²	12 m ²	15 m ²	21 m ²	30 m ²	45 m ²	60 m ²	90 m ²
Table(s)	1	1	2	3	4	6	8	12
Chaises	2	4	6	6	12	18	24	36
Spots	2	2	3	4	5	9	12	18

3.3 - Stand non-équipé

Il correspond à une surface au sol, **sans cloison ni aucun équipement** (ni tapis, ni éclairage ...) avec uniquement un raccordement électrique de 1KW maximum.

Vous devez donc prévoir votre propre structure (cloisons, éclairage ...) et votre matériel (tapis, mobilier ...).

Toutefois, il est possible de commander du matériel : présentoirs, tables, chaises, etc.

3.4 - Matériel complémentaire et cloisons imprimées

Afin de personnaliser votre stand, vous avez la possibilité de commander du matériel complémentaire (tables, chaises, comptoirs, tabourets, présentoirs...).

Il existe la possibilité de faire imprimer les cloisons de votre stand pour le prix de 150€ (htva) le panneau

- 1 fichier = 1 panneau
- S'il y a du texte, il doit être vectorisé ; s'il y a des photos, elles doivent être de très haute qualité (300 dpi)
- Nous avons besoin du fichier en pdf
- Dimensions du fichier : L. 984 mm x H. 2344 mm (+ 2 mm de fond perdu sans traits de coupe)
fichier total de 988 mm x 2348 mm
- La structure SYMA cache une partie du panneau. Le visuel sera visible sur cette surface : 970 mm x 2330 mm (attention si il y a du texte ou autres)

3.5 - Décoration du stand

Les panneaux sont fournis propres et en parfait état. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

En effet, **tout panneau sali ou endommagé sera facturé 75€ HTVA.**

Il est strictement interdit de clouer ou de punaiser sur les cloisons ainsi que sur les murs, plafonds, et colonnes des lieux d'exposition et, de manière générale, d'utiliser tout procédé qui endommage les panneaux stratifiés.

Il est également interdit de forer dans les traverses.

Toute traverse endommagée sera facturée 38€ HTVA/m courant.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de placer du matériel (mobilier ou matériel promotionnel) dans les allées qui doivent rester libres et dégagées pour des raisons de sécurité.

REMARQUES :

Pour fixer vos photos ou informations, nous vous recommandons d'utiliser du papier collant double face léger.

Pour suspendre des panneaux LEGERS, nous vous conseillons d'utiliser des chaînettes.

Ce matériel ne sera pas mis à votre disposition.

3.6 - Sonorisation

Tout exposant est autorisé à utiliser des moyens individuels de sonorisation **DANS LA MESURE OÙ LE NIVEAU SONORE NE GÊNE PAS LES EXPOSANTS VOISINS.**

Nous vous rappelons que la diffusion de musique à l'intérieur de la manifestation nécessite préalablement l'autorisation de la SABAM et de la rémunération équitable (site unique : <https://www.unisono.be/fr>). Les démarches auprès de ces organismes doivent être réalisées par vos soins et le SIEP décline toute responsabilité quant à la possibilité ou l'impossibilité d'utiliser des moyens individuels de sonorisation, et quant aux conditions de cette utilisation.

3.7 - Sécurité / Incendie

Par mesure de sécurité, nous attirons votre attention sur le fait que :

- Seuls les employés des sociétés de montage sont habilités à déplacer les spots ou à modifier leur orientation. Ils ne procéderont à ce déplacement ou cette modification d'orientation que pour autant que cela ne comporte aucun danger.
- Rien ne peut être accroché à moins de 40 cm de distance de l'éclairage pour éviter tout court-circuit et risque d'incendie.
- Tous les matériaux utilisés sur le stand/module faisant l'objet du Contrat doivent répondre aux normes du classement de réaction au feu belge A2 (difficilement inflammable). Le SIEP peut exiger de l'Exposant qu'il communique une copie des attestations de conformité ou fiches techniques pendant toute la durée pendant laquelle l'Exposant occupe ou est censé occuper le stand/module faisant l'objet du contrat.

3.8 - Identification du stand

L'identification de votre stand est obligatoire.

Le nom de l'école ou la raison sociale de l'exposant doit obligatoirement figurer sur l'enseigne du stand.

Vous pouvez utiliser le(s) panneau(x) que vous avez acquis lors de précédents salons ou confectionner vous-même ce(s) panneau(x).

Les monteurs du SIEP peuvent réaliser votre signalétique sur panneau(x) en forex blanc avec des lettres auto-collantes.

Si vous participez à plusieurs salons, n'oubliez pas d'emporter vos panneaux et de les conserver afin de les réutiliser lors des prochaines manifestations.

3.9 - Nettoyage

Les exposants sont responsables de la bonne tenue de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.

Les allées seront nettoyées chaque jour mais l'entretien de l'intérieur du stand est à charge des exposants.

Si vous le souhaitez, nous mettons à votre disposition une équipe de nettoyage qui assurera quotidiennement l'entretien de votre stand pour la durée du salon.

Les halls d'exposition facturent entre 35 et 50 € htva le mètre courant de collant de tapis non enlevé, nous vous conseillons donc d'utiliser un adhésif léger que vous pourrez enlever facilement.

Attention : ce matériel (adhésif léger) ne sera pas mis à votre disposition.

3.10 - Connexion Internet

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans les Halls, mais le SIEP ne peut cependant pas garantir une connexion internet de haute qualité. Si vous devez faire passer des vidéos par exemple, il vaut mieux réserver une connexion de votre côté.

NAMUR

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans les Halls de Namur Expo mais celui-ci est malheureusement vite saturé.

Comme les réseaux sans fil personnels sont interdits par le Hall de Namur Expo, nous vous conseillons de contacter <https://namurexpo.citymesh.com/> pour commander un wifi stable en fonction de vos besoins (à partir de 40€ HTVA/appareil pour la durée du salon).

CHARLEROI

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans le Grand Palais.

LIÈGE

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans les Halls de Liège Expo.

MONS

Une connexion gratuite au wifi est disponible dans les Halls du Lotto Mons Expo.

3.11 - Electricité

Les installations réalisées par vos soins doivent être réglementaires et seront contrôlées avant l'ouverture des salons.

Stand équipé

Le matériel d'éclairage (spots), le raccordement au coffret électrique, le placement d'une arrivée électrique ainsi qu'une consommation de 1KW maximum sont compris dans le prix d'aménagement standard de votre stand.

Stand non-équipé

Sont prévus uniquement l'arrivée électrique avec le raccordement au coffret électrique et une consommation de 1 KW maximum.

Les allonges électriques ne sont prévues ni pour les stands équipés, ni pour les stands non-équipés.

Pour une consommation supérieure à 1 KW, voici le tarif par salon.

Pour info : 1 KW est équivalent, par exemple, à 1 ordinateur + 1 écran ou projecteur + 1 chargeur gsm + 1 frigo

Les prix indiqués comprennent le raccordement, la consommation et le contrôle par un organisme agréé et sont susceptibles d'évoluer suivant le prix de l'énergie au moment des salons.

Salon Namur

Puissance raccordement (MAX)	Prix (htva)
3 KW (1 x 16A)	240 €
7 KW (2 x 16A)	310 €
10 KW (3 x 16A)	450€
20 KW (3 x 32A)	760 €

Salon Charleroi

Toute consommation supplémentaire à 1 KW sera facturée 40 € htva / KW.

Salon Liège

Toute consommation supplémentaire à 1 KW sera facturée 45 € htva / KW.

Salon Mons

Toute consommation supplémentaire à 1 KW sera facturée 32,50 € htva / KW.

3.12 - Assurance

Obligation pour les exposants d'être couverts par une assurance responsabilité civile et couvrant le matériel lors du transport, montage, démontage et le séjour durant la manifestation concernée.